

BIBLIOGRAPHIE

Conférence internationale des organisations privées pour la protection des migrants. Document N° 4. *Annuaire international des organisations privées pour la protection des migrants. 1927.* — Genève, 10, rue de la Bourse, 1927. In-24 (172 × 115), xvi-81 p.

La Conférence internationale des organisations privées pour la protection des migrants vient de faire paraître un annuaire qui permet de se faire une idée de l'importance de ce nouvel organisme créé il y a deux ou trois ans. Cette brochure, destinée à rendre de grands services, s'ouvre par une préface très intéressante de M. L. Varlez.

Le solidarisme, fait remarquer cet auteur, s'est affirmé à la fin du siècle dernier surtout dans les œuvres sociales d'émancipation et de relèvement ouvriers. Le solidarisme ouvrier, qui répondait tout d'abord à l'appel extérieur, émane maintenant des classes ouvrières elles-mêmes ; leur éveil a fait que le mouvement bourgeois pour la protection légale s'est trouvé en quelque sorte périmé ; et cela explique pourquoi les associations de protection légale des travailleurs ont été amenées à chercher de nouveaux buts en devenant, sous une forme plus large, des associations de progrès social.

Parmi les formes du progrès social qu'on poursuit actuellement, il en est peu, écrit l'auteur, qui soient plus intéressantes que la protection des migrants. Surpopulation ou sous-population, c'est-à-dire déséquilibre entre le nombre des habitants et les ressources du pays, voilà ce qui existe aujourd'hui presque partout. Il faut donc favoriser les migrations et, pour le faire, des centaines, des milliers d'œuvres sociales de tout genre se sont formées. Tout naturellement la défense des migrants doit prendre une forme très différente de celle qu'a revêtue la protection des travailleurs. En effet, émigrer n'est pas une profession.... Il faut songer à une forme d'action qui soit plus voisine de la charité, sans d'ailleurs être

BIBLIOGRAPHIE

Protection des migrants.

identique à celle-ci. Le migrant, loin d'être un mendiant, est généralement un être fier, qui compte sur son effort personnel pour soutenir les conditions économiques et morales auxquelles il se trouve réduit. Ce n'est pas tant sur du pain qu'il compte que sur de la compréhension et de la sympathie. On croyait généralement que les associations pour la protection des migrants étaient peu nombreuses, mais il a suffi de faire appel à elles pour s'aviser que tout au contraire elles sont en grand nombre : 55 associations recensées, et aujourd'hui affiliées, de tous partis, de toutes religions, de toutes races, de tous pays, de tous milieux secourent les émigrants ; 23 d'entre elles sont internationales, et les 32 autres nationales. Ces associations ont un nombre très considérable d'adhérents ; on a compté en 63 pays, 740 sections nationales et 1,062 sections locales ; une des associations possède 50 sections nationales et 920 sections locales, et 2,000,000 de membres. — Les buts visés par ces différentes associations sont très divers : distribution des secours et aumônes nécessaires, hospitalisation, instruction générale aux enfants et aux adultes, enseignement des langues et des coutumes d'un pays, représentation des absents, facilités données pour accéder aux tribunaux, organisation d'hôtels pour recevoir les migrants, de clubs, de jeux, soulagements apportés aux malades, secours religieux, défense des intérêts moraux ou des intérêts matériels, œuvre des trains, etc., etc.

La lecture de l'Annuaire sera très utile à ceux qui veulent se rendre compte de l'ampleur et de la diversité des efforts faits en faveur des migrants.

La Conférence internationale a pris connaissance de comptes rendus et de rapports importants, et formé des projets comme ceux-ci : publier un recueil général des vœux émis par les associations affiliées, étudier les moyens de rapprocher les œuvres d'un même pays, les intéresser à des réformes pratiques, dont l'une, soumise à la con-

BIBLIOGRAPHIE

Prévention de la cécité.

férence internationale des travailleurs, visait la simplification de l'inspection des émigrants à bord. On s'est occupé « de la grande douleur et de la terreur des migrants » : la séparation et la dislocation de leur famille ; ce sont les organisations américaines qui se sont particulièrement intéressées à ce problème. On a étudié les diverses questions pratiques, comme celle de la situation des émigrés heimatlose, etc.

Après cette préface sont publiés les statuts adoptés à la séance du 9 novembre 1925, première session de la Conférence, dont l'article II est ainsi formulé : « La Conférence travaille à la coopération internationale dans le domaine de la protection et du bien-être des migrants ». Cette Conférence se réunit au moins une fois par an, et, sauf décision contraire, à Genève.

Après les statuts on lit le Règlement intérieur du Comité exécutif, et les noms des membres de ce comité ; puis viennent les noms des associations avec la date de leur fondation, celle de leur adhésion à la Conférence, leurs statuts, les indications concernant leur but et le caractère de leur activité, leur budget, leurs publications, la nature de leurs relations avec les gouvernements des pays auxquels elles appartiennent. On est extrêmement frappé par le nombre et l'importance des initiatives privées qui se dépensent en faveur d'humains dont le sort est certes digne d'une attentive et intelligente sollicitude.

H. R.

Proceedings of the twelfth Annual Conference of the National Committee for the Prevention of Blindness... — New-York, December 1926. In-8 (150 × 225), vi-112 p.

En dehors de la partie consacrée à la mémoire de Louisa Lee Schuyler, à son œuvre, son caractère, sa personnalité, son activité philanthropique et sociale, la